

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 716

2 avril 2009

SOMMAIRE

ABN AMRO Structured Investments Funds	34325	EXQI S.à r.l.	34346
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	34326	Foxinvest S.A.	34345
Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l.	34329	Gaillon S.C.A.	34327
Alor S.A.	34338	Galaxy	34333
Alzinger S.A.	34353	Geram International Holding S.A.	34368
Amirali Holding S.A.	34324	Iecorp S.à r.l.	34325
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l.	34324	Invista European Real Estate Trust Sicaf	34322
Anbeca Holding	34329	Jasper Luxembourg S.à r.l.	34357
Annibal Holding S.A.	34327	JEB Consulting & Investment S.A.	34354
APF 2 S.à r.l.	34368	Key Projects S.A.	34323
Äre-Resto	34368	Khôzé Architecture S.à r.l.	34357
ASO Holding	34330	Kinola S.A.	34326
Automotive Real Estate S.à r.l.	34323	KK Holdings S.à r.l.	34328
Broadstreet International Partners S.C.A.	34364	L'Etoile Touristique S.à r.l.	34327
Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale S.A.	34340	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	34330
Cable International SA	34328	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	34323
Canyon Finance S.A.	34324	Metal Design S.à r.l.	34336
Collie S.A.	34367	NREP Transactions Holding 6 Junior S.à r.l.	34341
Compagnie Commerciale et Immobilière S.A.	34322	Oplux I S.à r.l.	34328
Compagnie Internationale de l'Alzette S.A.	34329	Palimuna	34322
Cotulux	34339	Parts Investments S.à r.l.	34328
Debelux Audit SA	34326	Pillarlux Holdings 2 Sarl	34362
Debt Solutions I Lux, S.à r.l.	34329	QBIC	34326
DENS & CO Luxe	34347	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l.	34327
Donako Holding S.à r.l.	34323	RP Debt Investments S.à r.l.	34325
Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	34324	SPX Luxembourg Acquisition Company	34350
EB8 Finland Luxco S.à r.l.	34329	Trident Luxembourg Holding	34323
Equinox Two S.C.A.	34355	Vestale	34322
Etablissement HORSMANS SARL	34324	Villar Horesca Marketing S.à r.l.	34325
		Wal-Mart International Partners S.C.A.	34364
		Zone 11 SPF	34360

Palimuna, Société Anonyme.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 15.658.

—
RECOMMANDE

Je vous présente avec immédiat ma démission du poste d'administrateur que vous avez bien voulu me confier.
Thérèse Brasseur.

Référence de publication: 2009035666/604/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Vestale, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 89.789.

—
RECOMMANDE

Nous vous présentons avec effet immédiat notre démission du poste de Commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier.

T. BRASSEUR
Gérant

Référence de publication: 2009035667/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Compagnie Commerciale et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 60.024.

Par la présente, je soussigné Patrick NGUYEN VAN, démissionne de mon poste d'administrateur de la société avec effet immédiat

Luxembourg, le 27.12.07.

C.C.I SA
Hardoin BECK / Patrick NGUYEN VAN
Administrateur-délégué / -

Référence de publication: 2009035669/10032/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03922. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Invista European Real Estate Trust Sicaf, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009035817/5770/13.

(090040367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2009.
Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009035849/243/12.

(090040435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Automotive Real Estate S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.
Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2009035850/9127/13.

(090040463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 138.308.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54444 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009035851/211/11.

(090040494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Key Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 9 mars 2009 décide de nommer pour une durée illimitée, avec effet immédiat, Monsieur Paul van Baarle, né le 15 Septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.
Pour avis conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009036355/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.179.

—
Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 3 mars 2009

Résolution unique

L'Associé Unique nommé Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet au 3 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009036371/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03522. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 107.801.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52681 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009035852/211/11.

(090040500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Etablissement HORMANS SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.506.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2009.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009035833/201/12.

(090040422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Amirali Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Canyon Finance S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 143.431.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009035865/227/13.

(090040687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Villar Horesca Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.398.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 février 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 mars 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009035869/219/13.

(090040501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

RP Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.553.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54544 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035855/211/11.

(090040551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Iecorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 136.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 FEV. 2009.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2009035871/223/12.

(090040617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

ABN AMRO Structured Investments Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Extrait des résolutions prises suite à la résolution circulaire datée du 14 avril 2008:

1. Acceptation de la démission de M. Wayne Dove, administrateur, avec adresse professionnelle au 99-197 De Entree, NL-1101 HE Amsterdam avec effet au 14 mars 2008.

2. Ratification de la nomination de M. Julian Kramer, administrateur, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg avec effet au 14 avril 2008 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Olga Sadaba-Herrero

Référence de publication: 2009036492/755/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Kinola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.620.

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée avec effet au 28 janvier 2009 en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-François CORDEMANS démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011. La cooptation de Madame Stéphanie COLLEAUX sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2009.

Certifié sincère et conforme

KINOLA S.A.

M. CLERGEAU / D. PASCIUTO

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009036377/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.760.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54564 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035853/211/11.

(090040512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

QBIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009035831/240/12.

(090040415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Debelux Audit SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 37.592.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 septembre 2008

4^{ème} résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Louis Geimer.

Signature.

Référence de publication: 2009036386/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

L'Etoile Touristique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.695.

Il résulte d'un courrier remis en mains propre en date du 31 décembre 2008 par Monsieur Claudio Gouveia, gérant technique de la société «L'Etoile Touristique S.à r.l.», que ce dernier a démissionné de sa fonction de gérant technique de la société avec effet au 31 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Gouveia Claudio.

Référence de publication: 2009036414/10040/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04375. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Annibal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.593.

- Monsieur Grégory GUISSARD, employé privée, demeurant au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève est nommé Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-François CORDEMANS, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. La cooptation de Monsieur Grégory GUISSARD sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

Fait, le 28 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

ANNIBAL HOLDING S.A.

M. CLERGEAU / R. MATTHYS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009036381/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.113.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54536 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035857/211/11.

(090040570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 130.822.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54488 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035856/211/12.

(090040566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Parts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.306.200,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 114.898.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036784/242/13.

(090041902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Oplux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.300,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 116.547.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009036785/242/13.

(090041883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

KK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009036787/220/12.

(090041865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Cable International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.067.

Le Bilan complet consolidé au 31 décembre 2007 de Finanziaria Cable s.r.l. en tant que maison mère de Cable International S.A., sur le dossier de Cable International S.A. en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009036873/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04451. - Reçu 82,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Debt Solutions I Lux, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.592.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009036815/239/13.

(090041518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

EB8 Finland Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036861/9519/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08254. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Compagnie Internationale de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.485.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036863/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08062. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Anbeca Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 33.365.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 octobre 2007, acte n°674 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009037494/208/16.

(090042059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009037518/5770/12.

(090042271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Allan Strand OLESEN, private employee, residing in L-7210 Helmsange, 22, rue de l'Alzette.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

That he is the sole shareholder of ASO Holding, a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 129.547, with registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. The Company has been incorporated pursuant to a deed of undersigned notary on June 14, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n°1741 on August 17, 2007 (the "Company");

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred forty-four thousand five hundred fifty Euros (EUR 144,550.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousands five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one hundred fifty-seven thousand fifty Euros (EUR 157,050.-) without issue of new shares but by increase of their par value.

Third resolution

The Sole Shareholder declares to subscribe the increase of capital and to have fully paid up the amount of one hundred forty-four thousand five hundred fifty Euros (EUR 144,550.-) by contribution in kind hereafter described:

Contribution of a claim against the Company amounting to EUR 144,550.-

1) Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to one hundred forty-four thousand five hundred fifty Euros (EUR 144,550.-) in aggregate held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

2) Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at December 19, 2008, as well as by a certificate issued by the appearing party in his capacities as Sole Shareholder and as manager of Company on December 19, 2008.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to one hundred forty-four thousand five hundred fifty Euros (EUR 144,550.-).

Effective implementation of the contribution in kind

The appearing party, contributor, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of one hundred forty-four thousand five hundred fifty Euros (EUR 144,550.-)

- the Claim may not be assigned and the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;

- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of one hundred forty-four thousand five hundred fifty Euros (EUR 144,550.-)

Report of Company's sole manager

The report of the sole manager of the Company, dated December 19, 2008, annexed to the present deed, attests that Mr Allan Strand OLESEN acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally bound as manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented hereabove decides to restate article 6 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at one hundred fifty-seven thousand fifty Euros (EUR 157,050.-) represented by one hundred (100) shares without designation of par value. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-7210 Helmsange, 22, rue de l'Alzette, to L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf and to amend article 5 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers, or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg, by a resolution of its sole partner, or in case of plurality of partners, by a decision of partners. Branches and other offices may be established either in Luxembourg or abroad."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euros (EUR 2,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Allan Strand OLESEN, employé privé, demeurant à L-7210 Helmsange, 22, rue de l'Alzette.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société ASO Holding, société à responsabilité limitée, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.547, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1741 du 17 août 2007 (la "Société").

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 144.550,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent cinquante-sept mille cinquante euros (EUR 157.050,-) sans émission de nouvelles parts sociales mais en augmentant leur pair comptable.

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire cette augmentation de capital et de la libérer totalement le montant de cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 144.550,-) par apport en nature comme décrit ci-après:

Apport d'une créance de EUR 144.550,- contre la Société

1) Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 144.550,-) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

2) Preuve de l'existence et de la Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 19 décembre 2008 ainsi que d'un certificat émis par le comparant en ses qualités d'Associé Unique et de gérant de la Société en date du 19 décembre 2008.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimé à cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 144.550,-).

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, apporteur, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 144.550,-) à l'encontre de la Société;
- la reconnaissance de dette représentant la Créance est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir la Créance;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 144.550,-).

Rapport du gérant unique de la Société

Le rapport du gérant unique en date du 19 décembre 2008, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Allan Strand OLESEN reconnaît avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de cent cinquante-sept mille cinquante euros (EUR 157.050,-) représentée par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide transférer le siège social de la Société de L-7210 Helmsange, 22, rue de l'Alzette, vers L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, et de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérant, par décision du conseil de gérance ou en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision des associés. La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Allan Strand Olesen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC / 2008 / 51600. Reçu à 0,5%: sept cent vingt-deux euros soixante-quinze cents (722,75 €).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009037523/202/150.

(090042799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Galaxy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.038.050,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a "établissement public à caractère spécial" created pursuant to the French law of 28 April 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris, represented by Mr Jean Bensaïd, with professional address in Paris, 56, rue de Lille,

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February, 6th, 2009.

2. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented jointly by Mrs Gisela Von Krosigk, banker and Mrs Melanie Abels, banker, both with professional address at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main,

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February, 9th, 2009.

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), a joint stock company (società per azioni) incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Goito, 4, I-00185 Rome, registered under the number 80199230584, represented by Mr Massimo Varazzani, managing director, with professional address at Via Goito, 4, I-00185 Rome,

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February, 11th, 2009.

4. Mrs Corinne Namblard, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris,

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February, 11th, 2009.

5. Mr Patrick Daguet, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris,

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February, 10th, 2009.

6. Mrs Sylvie Ferlet, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris,

here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on February, 9th, 2009.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, representing the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated Galaxy (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73 667, incorporated pursuant to a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 29 December 1999, published on 28 March 2000 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N°233 at page number 11144, amended for the last time pursuant to a deed of notary Carlo Wersandt on 30 January 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, have requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing parties represent the entirety of the share capital of the Company.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 560,000 (five hundred and sixty thousand) in order to raise it from its previous amount of EUR 49,478,050 (forty-nine million four hundred seventy-eight thousand fifty euro) represented by 14,097 ordinary Shares (the Ordinary Shares) and 1,965,025 preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of EUR 25,- per share each to an amount of EUR 50,038,050 (fifty-nine million thirty-eight thousand fifty euro) represented by 14,097 Ordinary Shares and 1,987,425 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25,- per share each;

2. Decision to amend article 6 of the articles of association.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that they have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR49,478,050 (forty-nine million four hundred seventy-eight thousand fifty euro) by an amount of EUR560,000 (five hundred and sixty thousand) to an amount of EUR50,038,050 (fifty million thirty-eight thousand fifty euro) by the issuance of 11,200 (eleven thousand two hundred) new class A Preferred Shares and 11,200 (eleven thousand two hundred) new class D Preferred Shares with a par value of EUR25,- (twenty-five euro) each.

Subscription - Payment

KfW, Corinne Namblard, Patrick Daguet and Sylvie Ferlet expressly waive their right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 22,400 (twenty-two thousand four hundred) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash as follows:

- 11,200 (eleven thousand two hundred) new A Preferred Shares have been fully subscribed by CDC; and
- 11,200 (eleven thousand two hundred) new D Preferred Shares have been fully subscribed by CDP.

Consequently, all the 22,400 new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by CDC and CDP so that the amount of EUR 560,000 (five hundred and sixty thousand) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, CDC holds 6,260 A Ordinary Shares and 993,712 A Preferred Shares, CDP holds 6,260 D Ordinary Shares and 993,712 D Preferred Shares and KfW holds 1,565 B Ordinary Shares and one B Preferred Share of the Company. Corinne Namblard, Patrick Daguet and Sylvie Ferlet hold together 12 C Ordinary Shares.

Second resolution

As a consequence of the second resolution, the Shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR50,038,050 (fifty million thirty-eight thousand fifty euro) represented by 14,097 Ordinary Shares and 1,987,425 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25,- per share each. The 1,987,425 Preferred Shares consist of one B Preferred Share, 993,712 A Preferred Shares and 993,712 D Preferred Shares. The 14,097 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares, 1,565 B Ordinary Shares and 12 C Ordinary Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signs together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816, établi au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, représentée par Monsieur. Jean Bensaïd, ayant son adresse professionnelle

au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, ici représentée par Madame Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2009.

2. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée conjointement par Madame Gisela Von Krosigk, banquier et Madame Melanie Abels, banquier, avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, ici représentée par Madame Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2009.

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), une société anonyme (societa per azioni), régie par les lois italiennes, ayant son siège social a Via Goito, 4, I-00185 Rome et enregistrée sous le numéro 80199230584, (CDP), représentée par Monsieur Massimo Varazzani, avec adresse professionnelle à Via Goito, 4, I-00185 Rome,

ici représentée par Madame Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2009.

4. Mme Corinne Namblard, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Madame Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2009.

5. M. Patrick Daguët, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Madame Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2009.

6. Mme Sylvie Ferlet, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Madame Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2009.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Galaxy (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 73 667, constituée suivant acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 29 décembre 1999, publié le 28 mars 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 233 à la page numéro 11144, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du notaire Maître Carlo Wersandt en date du 30 janvier 2009, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR560.000 (cinq cent cinquante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR49.478.050 (quarante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinquante euro) représenté par 14.097 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 1.965.025 parts sociales privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), toutes d'une valeur nominale de EUR25 par part sociale, à un montant de EUR50.038.050 (cinquante millions trente-huit mille cinquante euro) représenté par 14.097 Parts Sociales Ordinaires et 1.987.425 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR25 par part sociale; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR560,000 (cinq cent soixante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR49.478.050 (quarante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinquante euro) à un montant de EUR50.038.050 (cinquante millions trente-huit mille cinquante euro) par l'émission de 11.200 nouvelles parts sociales privilégiées de classe A et 11.200 nouvelles parts sociales privilégiées de classe D, ayant une valeur nominale de EUR25 chacune.

Souscription - Libération

KfW, Madame Corinne Namblard, Monsieur Patrick Daguët, Madame Sylvie Ferlet renoncent expressément à leur droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 22.400 (vingt-deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire comme suit:

- 11.200 (onze mille deux cents) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de classe A sont entièrement souscrites par CDC; et

- 11.200 (onze mille deux cents) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de classe D sont entièrement souscrites par CDP.

Comme toutes les 22.400 (vingt-deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales privilégiées à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par CDC et CDP, la somme de EUR560.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, CDC détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 993.712 Parts Sociales Privilégiées de Classe A; CDP détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe D et 993.712 Parts Sociales Privilégiées de Classe D, KfW détiendra 1.565 Parts Sociales Ordinaires de Classe B et une Part Sociale Privilégiée de Classe B de la Société. Corinne Namblard, Patrick Daguët et Sylvie Ferlet détiennent ensemble 12 Parts Sociales Ordinaires de Classe C.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 50.038.050 (cinquante millions trente-huit mille cinquante euro) représenté par 14.097 Parts Sociales Ordinaires et 1.987.425 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 par part sociale. Les 1.987.425 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiée de Classe B, 993.712 Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 993.712 Parts Sociales Privilégiées de Classe D. Les 14.097 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 1.565 Parts Sociales Ordinaires de Classe B et 12 Parts Sociales Ordinaires de Classe C."

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement deux mille deux cents euros (EUR 2.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Signé: Aline Giersch, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. LAC/2009/6391. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009037524/9127/186.

(090042972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Metal Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 2, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 135.358.

L'an deux mil neuf, le six mars.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1.- Monsieur Carsten SCHWOLEN, gérant de sociétés, né à Trèves le 23 septembre 1973, demeurant à D-54673 Karlshausen, Langgasse 7, et

2.- Monsieur Antonio D'ONOFRIO, ingénieur, né à Roccamorice (Italie) le 9 novembre 1959, demeurant à L-3467 Dudelange, 4, rue Alexandre Fleming.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "METAL DESIGN S.à r.l." (la "Société"), enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.358, avec siège social à 2, rue Denis Netgen, L-3858 Schifflange, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357, le 12 février 2008.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents (12.500,-) euro à dix-huit mille sept cent cinquante euro (18.750,-), par la création et l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales, par un apport en numéraire.

2. Souscription et paiement des cinquante (50) parts sociales nouvelles par Monsieur Philippe BLAISE, gérant de société, demeurant à 1, Rue Jules Ferry, F-54135 Mexy

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille deux cent cinquante (6.250,-) euro pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euro représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euro chacune à un montant de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750,-) euro, par la création et l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euro chacune, par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Monsieur Philippe BLAISE, gérant de société, demeurant à 1, Rue Jules Ferry, F-54135 Mexy, intervient aux présentes, et déclare souscrire aux cinquante (50) parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euro chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par des versements en espèce, de sorte que le montant de six mille deux cent cinquante (6.250) euro, se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire suivant certificat bancaire.

Sur quoi les associés décident d'accepter ladite souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer cinquante (50) parts sociales nouvellement émises au même pair comptable que les parts sociales existantes, entièrement libérées à Monsieur Philippe BLAISE, prédit.

Renonciation

Monsieur Carsten SCHWOLEN et Monsieur Antonio D'ONOFRIO, prédits, pour autant que besoin, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Monsieur Carsten SCHWOLEN, prédit: cinquante	(50) parts sociales
- Monsieur Antonio D'ONOFRIO, prédit: cinquante	(50) parts sociales
- Monsieur Philippe BLAISE, prédit: cinquante	(50) parts sociales
Total: (cent cinquante)	(150) parts sociales

Le notaire établit que les 150 (cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'Article 5 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euro (EUR 18.750,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tous gérants de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.150,- EUR.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Carsten Schwolen, Antonio D'Onofrio, Philippe Blaise, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2009. LAC/2009/9077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009037526/9127/84.

(090042981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Alor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.508.

L'an deux mille neuf,

Le douze mars,

Par devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALOR S.A.", avec siège social à L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95508.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1022 du 03 octobre 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 594 du 22 mars 2006; cet acte contenant la refonte des statuts.

La séance est ouverte à neuf heures dix (09.10), sous la présidence de Madame Maggy HEIN, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à Helmsange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Betty HEIN, administrateur de société, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo HEIN, gradué en informatique, demeurant à Moersdorf.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) à six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) par l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Libération en espèces de l'augmentation de capital.

2.- Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent pas faire l'objet d'un cautionnement par un actionnaire, qu'il soit une personne physique ou une personne morale."

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) à six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) par l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Libération

L'assemblée générale reconnaît que les actionnaires existants ont libérés les quatre millions Euros (4.000.000,-) par des versements en espèces en proportion des actions détenues par chacun d'eux.

La preuve des versements en espèces a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent mille Euros (EUR 6.500.000,-) représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent pas faire l'objet d'un cautionnement par un actionnaire, qu'il soit une personne physique ou une personne morale."

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à neuf heures quinze (09.15).

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HEIN, B. HEIN, C. HEIN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2009. Relation: GRE/2009/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 mars 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009037537/213/81.

(090043060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.669.

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "COTULUX", ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir (matr: 2000 22 11 832),

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations page 30.029 de 2000, et modifiés pour la dernière fois en date du 30 janvier 2006 par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations page 40358 de 2006

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 75.669,

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, expert comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux cent quatre-vingt (280) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Transfert de siège

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-4959 Bascharage, 24, Z.A. Op Zaemer et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le siège de la société est établi à Bascharage.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. WALLERS, M. REBIEN, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2009. DIE/2009/2296. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME

ETTELBRUCK, le 16 MARS 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009037574/4917/51.

(090042987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

B.A.C.F., Bureau d'Assistance Comptable et Fiscale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.590.

L'an deux mil neuf, le quatre mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BUREAU D'ASSISTANCE COMPTABLE ET FISCALE S.A., en abrégé B.A.C.F. S.A.,

établi et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, Jos Seylerstrooss, 6 au 2^{ème} étage,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 14 mai 1997,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 18 août 1997, numéro 448, page 21.483, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 19 juillet 2005, suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

publié au Mémorial C, en date du 22 décembre 2005, numéro 1.436, page 68.882,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.590.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6 rue Jos Seyler qui assume la fonction de présidente ainsi que celle de scrutateur, et laquelle désigne comme secrétaire, Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de son adresse actuelle à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a boulevard royal.

2. la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg"

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a boulevard royal.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 4 mars 2009. Relation: RED/2009/247. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 12 mars 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009037571/7851/56.

(090042838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

NREP Transactions Holding 6 Junior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.150.

In the year two thousand and nine, on the fourth of March.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l. a Luxembourg company with its registered office at 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B.134.153,

here represented by Mr Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing in Virton (Belgium), by virtue of a proxy dated 4 March 2009, given under private seal, and

2. MPM GRUPPEN ApS. a Danish limited liability company registered with the Danish trade register under the number 30986547, having its registered office at c/o COIN Competitive Investments A/S; Klosterstræde 23A, 1.; 1157 København K; Denmark,

here represented by Mr Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing in Virton (Belgium), by virtue of a proxy dated 4 March 2009, given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "NREP Transactions Holding 6 Junior S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg trade register under number B 134.150, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 30 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 36 on 8 January 2008.

- The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Elvinger, notary residing at Luxembourg dated 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 873 on 9 April 2008.

- The Company's capital is currently set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro to twenty thousand three hundred thirteen (20,313.-) euro, by the creation and the issue of seven thousand eight hundred thirteen (7,813) new shares, by way of contribution in kind consisting of the conversion of a claim in the amount of seven thousand eight hundred thirteen (7,813.-) euro.

2. Subscription and payment by way of conversion of claim of all the seven thousand eight hundred thirteen (7,813) newly issued shares by NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l..

3. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand eight hundred thirteen (7,813.-) euro in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) euro each to the amount of twenty thousand three hundred thirteen (20,313.-) euro, by the creation and issuance of seven thousand eight hundred thirteen (7,813) new shares with a with a nominal value of one (1) euro, by a conversion of a claim.

Second resolution

The shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payement

NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l. prenamed, declares to subscribe to the seven thousand eight hundred thirteen (7,813) newly issued shares (the "New Shares"), having a nominal value of one (1) euro each, and to fully pay up such shares by a partial contribution in kind consisting of the conversion of a claim of NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l. against NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 Junior S.à r.l. for an amount of seven thousand eight hundred thirteen (7,813) euro.

The existence and the valuation of this claim (the "Claim") results from a balance sheet dated 3 March 2009 established by the Fiduciaire DLN, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg and from a certificate issued by the managers of the Company on 4 March 2009 which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion of an amount of seven thousand eight hundred thirteen (7,813.-) euro arising from the Claim into capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders resolve to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company in respect of the share capital in order to reflect the above changes, such article to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty thousand three hundred thirteen (20,313.-) euro (EUR), represented by twenty thousand three hundred thirteen (20,313) shares of a par value of one (1.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changed with power and authority given to the managers of the Company or any lawyer of DECHERT Luxembourg to proceed to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including but not limited to the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre mars.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l., une société luxembourgeoise avec son siège social au 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 134.153,

ici représentée par Mr Jean-Louis FROGNET, avocat, résidant à Virton (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du quatre mars 2009, et

2. MPM GRUPPEN ApS., une société danoise à responsabilité limitée enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro 30986547, ayant son siège social au c/o COIN Competitive Investments A/S; Klosterstræde 23A, 1.; 1157 København K; Denmark,

ici représentée par Mr Jean-Louis FROGNET, avocat, résidant à Virton (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du quatre mars 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "NREP Transactions Holding 6 Junior S.à r.l." (la "Société"), enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 134.150, avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36, le 8 janvier 2008.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents (12.500,-) euro à vingt mille trois cent treize (20.313,-), par la création et l'émission de sept mille huit cent treize (7.813) nouvelles actions, par l'apport en nature consistant en l'abandon d'une créance d'un montant de sept mille huit cent treize (7.813,-) euro.

2. Souscription et paiement par l'abandon d'une créance de toutes les sept mille huit cent treize (7.813) parts sociales nouvellement émises par NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille huit cent treize (7.813,-) euro pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euro représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale de un (1,-) euro chacune à un montant de vingt mille trois cent treize (20.313,-) euros, par la création et l'émission de sept mille huit cent treize (7.813) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un (1,-) euro chacune, par conversion d'une créance.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux sept mille huit cent treize (7.813) parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un (1,-) euro chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature partiel d'une créance de NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 S.à r.l. à l'égard de NREP TRANSACTIONS HOLDING 6 Junior S.à r.l. pour un montant de sept mille huit cent treize (7.813,-) euro.

L'existence et la valeur de cette créance (la "Créance") résulte d'un bilan en date du 3 mars 2009 établi par la Fiduciaire DLN, avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et d'un certificate émis par les gérants de la Société le mars 2009 qui, après avoir été signés "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il en résulte que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de sept mille huit cent treize (7.813,-) euro provenant de la Créance en capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille trois cent treize euro (EUR 20.313,-), représenté par vingt mille trois cent treize (20.313) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tous gérants de la Société ou à un avocat quelconque de Dechert Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Jean-Louis Frognet, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2009. LAC/2009/8788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009037525/9127/174.

(090042978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Foxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.161.

L'an deux mille neuf,

Le douze mars.

Par devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FOXINVEST S.A.", avec siège social à L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99161.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 05 avril 2004.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 561 du 17 mars 2006; cet acte contenant la refonte des statuts.

La séance est ouverte à neuf heures (09.00), sous la présidence de Madame Maggy HEIN, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à Helmsange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Betty HEIN, administrateur de société, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo HEIN, gradué en informatique, demeurant à Moersdorf.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille Euros (500.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles, d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Libération en espèces de l'augmentation de capital.

2.- Modification de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées."

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille Euros (500.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles, d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Libération

L'assemblée générale reconnaît que les actionnaires existants ont libérés les cinq cent mille Euros (500.000,-) par des versements en espèces en proportion des actions détenues par chacun d'eux.

La preuve des versements en espèces a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). "Le capital social souscrit est fixé à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées."

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à neuf heures dix (09.10).

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HEIN, B. HEIN, C. HEIN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2009. Relation: GRE/2009/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 mars 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009037539/213/70.

(090043068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

EXQI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3275 Bettembourg, 8, rue J.H. Polk.

R.C.S. Luxembourg B 145.242.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric Henri BERARD, gérant de société, né à Grenoble, le 26 avril 1973, demeurant à L- 3270 Bettembourg, 1, rte de Peppange.

2) Monsieur Manuel Augusto DE CARVALHO MACEDO, gérant de société, né à Vila Real (P), le 20 septembre 1966, demeurant à L- 5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EXQI S.à.r.l.", faisant le commerce sous la dénomination "IL POMO-DORO 5".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bettembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en 100 parts sociales de 125,- € chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Manuel Augusto DE CARVALHO MACEDO, préqualifié	75 parts
2) Monsieur Frédéric Henri BERARD, préqualifié	25 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065,- €).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- gérant technique: Monsieur Frédéric BERARD, préqualifié,
- gérant administratif: Monsieur Manuel Augusto DE CARVALHO MACEDO, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'au montant de 2.000,- €, au delà de cette somme la signature conjointe des deux gérants est requise.

3. Le siège social de la société est fixé à L-3275 Bettembourg, 8, rue J.H. Polk.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: BERARD, DE CARVALHO MACEDO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 mars 2009 Relation: EAC/2009/2563. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 11 mars 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009037877/207/64.

(090042849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

DENS & CO Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.228.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq février

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. La société "EASETIME INTERNATIONAL LIMITED", avec siège social à Hong Kong, Suite 504, Nan Fung Tower, 173, Des Voeux Road Central, représentée par la société "CLASSIC LABEL INTERNATIONAL LIMITED" avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands

Ici représentée par Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

2. La société "MAZE" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110554, représentée par son gérant Monsieur Benoît de BIEN, préqualifié.

Lesquelles comparantes, tel que représentées, ont déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont il ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DENS & CO Luxe" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) sans valeur nominale réparties comme suit:

1. La société "EASETIME INTERNATIONAL LIMITED", préqualifiée, cinquante cinq parts	55
2. La société "MAZE" Sàrl quarante cinq parts	45
Total des parts: Cent parts	100

Libération

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, à l'unanimité des voix, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et représentés comme il est dit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée la société "SEREN" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110588, représentée par son gérant Monsieur Benoit de BIEN, préqualifié, en tant que gérant unique.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2009 - WIL/2009/121 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 25 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009037881/2724/116.

(090042618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.435.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.581.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SPX Luxembourg Acquisition Company, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 6, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 150 of January 19, 2008, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 134.581 (the "Company").

There appeared SPX Luxembourg Holding Company, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,676,300 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 134.747, the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

Here represented by M. Régis Galiotto residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the notary to act that:

The 125 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 260,422,900 so as to raise it from EUR 12,500 to EUR 260,435,400 by the issuance of 2,604,229 new shares with a nominal value of EUR 100 each;

2. Subscription by SPX Luxembourg Holding Company of the 2,604,229 new shares with a nominal value of EUR 100 each, by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 260,422,900 (two hundred sixty million four hundred twenty-two thousand and nine hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 260,435,400 by the issuance of 2,604,229 new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of the contribution of a receivable of an amount of EUR 13,021,800 and a receivable of an amount of EUR 247,401,100 it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

SPX Luxembourg Holding Company, here represented by M. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney, through its proxy holder declared, to the extent necessary, to fully subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 260,422,900 by subscribing to the New Shares to be issued to the Sole Shareholder in consideration for the Contribution.

Consequently, all the New Shares have been fully paid up through the Contribution.

34351

Evaluation

The global value of the Contribution is of EUR 260,422,900 (two hundred sixty million four hundred twenty-two thousand and nine hundred euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr Kevin Lilly, Mr Michael Reilly and Mr Doeke van der Molen acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 260,435,400 (two hundred sixty million four hundred thirty-five thousand and four hundred euro) divided into 2,604,354 (two million six hundred four thousand three hundred and fifty-four) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 6,900.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le douze février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société of SPX Luxembourg Acquisition Company, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 150 du 19 janvier 2008, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12,500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.581 (la "Société").

A comparu SPX Luxembourg Holding Company, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 2.676.300 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.747, l'unique associé de la Société (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

Les 125 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par leur mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 260.422.900 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 260.435.400 EUR par l'émission de 2.604.229 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune;
2. Souscription par SPX Luxembourg Holding Company des 2.604.229 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, au moyen d'un apport en nature;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 260.422.900 EUR (deux cent soixante millions quatre cent vingt deux mille neuf cent euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 260.435.400 EUR par émission de 2.604.229 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen de l'apport d'une créance de 13.021.800 EUR et d'une créance de 247.401.100 EUR qu'il détient à l'encontre de la Société ("Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

l'Associé Unique, représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration, a déclaré, pour autant que de besoin, pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 260.422.900 EUR en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales, devant être émises à l'Associé Unique en contre partie de l'Apport.

Par conséquent, toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est de 260.422.900 EUR (deux cent soixante millions quatre cent vingt deux mille neuf cent euro).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Kevin Lilly, M. Michael Reilly and M. Doeke van der Molen agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, le caractère effectif de l'Apport et a confirmé la validité de la souscription.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 260.435.400 (deux cent soixante millions quatre cent trente cinq mille quatre cent euros), divisé en 2.604.354 (deux millions six cent quatre mille trois cent cinquante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 6.900,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6047. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036167/211/170.

(090041345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Alzinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Im Jahre zweitausendneun,

Den dritten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "ALZINGER S.A." mit Firmenschild Laboratoire HIRAPHARM, mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 4. Juli 2005, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1257 vom 23. November 2005, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 109.176.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Fabien RIGHESCHI, Buchhalter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Anne MASSUCCI, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler, Herr Ludovic GAVATZ, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg. Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Erweiterung des Gesellschaftszweckes und, infolgedessen, Abänderung von Artikel zwei der Satzung wie folgt:

"Zweck der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Lebensmitteln sowie Lebensmittelergänzungen sowie der Handel und der Vertrieb von Diät- und Kosmetikprodukten.

Die Gesellschaft kann jede andere kommerzielle, finanzielle oder industrielle Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder diesen fördert, ausüben.

Die Gesellschaft hat ebenfalls als Gegenstand die Aktivität als Anbieter medizinischer Informationen für Ärzte.

Die Gesellschaft kann ebenfalls auf dem Gebiet der Handelsentwicklung empfehlen.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Ankauf, der Besitz, die Verwaltung, und die Vermietung von Immobilien innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg sowie im Ausland.

Zweck der Gesellschaft ist darüber hinaus der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an in- und ausländischen Gesellschaften und Filialen. Die Gesellschaft kann ebenfalls Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Sie kann außerdem Patente und Lizenzen sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern."

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck zu erweitern und infolgedessen Artikel zwei der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von Lebensmitteln sowie Lebensmittelergänzungen sowie der Handel und der Vertrieb von Diät- und Kosmetikprodukten.

Die Gesellschaft kann jede andere kommerzielle, finanzielle oder industrielle Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder diesen fördert, ausüben.

Die Gesellschaft hat ebenfalls als Gegenstand die Aktivität als Anbieter medizinischer Informationen für Ärzte.

Die Gesellschaft kann ebenfalls auf dem Gebiet der Handelsentwicklung empfehlen.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Ankauf, der Besitz, die Verwaltung, und die Vermietung von Immobilien innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg sowie im Ausland.

Zweck der Gesellschaft ist darüber hinaus der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an in- und ausländischen Gesellschaften und Filialen. Die Gesellschaft kann ebenfalls Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Sie kann außerdem Patente und Lizenzen sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern."

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Righeschi, L. Gavatz, A. Massucci E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC/2009/4500. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 13. März 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009036646/227/67.

(090041687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

JEB Consulting & Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 103.830.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JEB CONSULTING & INVESTMENT S.A. en date du 11 mars 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 mars 2009 à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II que:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 11, Place Saint Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg, avec effet rétroactif au 13 février 2009.

Deuxième résolution:

L'assemblée prend note de la lettre de démission de Monsieur Claude UHRES du 5 mars 2009 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et l'accepte avec effet rétroactif au 13 février 2009.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer, à compter du 13 février 2009, en remplacement de Monsieur Claude UHRES, Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU CENTRE S.à r.l., ayant son siège social à L-2334 Luxembourg, 11, Place Saint Pierre et Paul et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.740.

Le mandat de cette dernière prendra fin lors l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009036608/1729/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri, ici représentée par Giorgio MANCUSO et Federico FRANZINA, domicilié le premier professionnellement à Lugano et, le deuxième, à Luxembourg,

agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé au présent acte,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée «EQUINOX TWO S.C.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2008, en voie de publication,

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 44.947 (quarante-quatre mille neuf cent quarante-sept euros) divisés en:

(1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

(3) 12.783 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les

présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du 10 février 2009 une copie de cette décision par extrait, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement, le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de EUR 32.949,- (trente-deux mille neuf cent quarante-neuf Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 44.947 (quarante-quatre mille neuf cent quarante-sept euros) à EUR 77.896,- (soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize Euros),

par l'émission de 32.949 (trente-deux mille neuf cent quarante-neuf) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 47.202.078,42 (quarante-sept millions deux deux mille soixante-dix-huit Euros et quarante-deux Cents),

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par 31 (trente et un) actuels actionnaires de la société, et ce au prorata de leur participation actuelle,

lesquels ont souscrits, dans les proportions telles qu'indiquées sur 31 (trente et un) bulletins de souscription annexés à ladite décision du 10 février 2009, à la totalité des 32.949 (trente-deux mille neuf cent quarante-neuf) actions rachetables d'une valeur nominal de EUR 1,- (un Euro) chacune,

assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 47.202.078,42 (quarante-sept millions deux deux mille soixante-dix-huit Euros et quarante-deux Cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 47.235.027,42 (quarante-sept millions deux cent trente-cinq mille vingt-sept Euros et quarante-deux Cents)

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 47.235.027,42 (quarante-sept millions deux cent trente-cinq mille vingt-sept Euros et quarante-deux Cents) a été crédité sur le c/c de ladite société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à 77.896,- (soixante dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 77.896,- (seventy-seven thousand eight hundred and ninty-six Euro) divided into:

- (1) 1.164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 45.732 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Reedemable Shares").

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 77.896,- (soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-seize Euros) divisés en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 45.732 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 7.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, G. MANCUSO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 février 2009, LAC/2009/6269: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009036663/208/112.

(090041490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Khôzé Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 108.291.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036766/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04971. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Jasper Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 144.800.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

1) Red 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

2) GEAF International 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.206,

both duly represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on 29 January 2009.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforementioned, are the sole shareholders of Jasper Luxembourg S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 December 2008, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by one deed of the undersigned notary dated 30 January 2009 at 2.00 p.m., not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decides to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-three thousand three hundred euro (EUR 33,300) up to thirty-three thousand three hundred and fifty euro (EUR 33,350) through the issuance of one (1) new ordinary share and one (1) new class B share of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

The newly issued one (1) ordinary share and one (1) class B share are subscribed by GEAF International 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.206,

here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 January 2009, hereto attached,
at a total price of four million euro (EUR 4,000,000) out of which fifty euro (EUR 50) are allocated to the share capital of the Company and three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,999,950) to the share premium.

The new ordinary share and the new class B share so subscribed are entirely paid up through a contribution in cash, so that the amount of four million euro (EUR 4,000,000) is a of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty-three thousand three hundred and fifty euro (EUR 33,350) represented by six hundred sixty-seven (667) ordinary shares, five hundred (500) class A shares and one hundred sixty-seven (167) class B shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Third resolution

The shareholders decide to appoint the following persons as supplementary managers of the Company for a period ending with the general meeting of shareholders to be held on 2010:

- Mr Andrew LEE, company's director, bom in St Albans, Royaume-Uni, on 7 September 1957, with professional address at Standbrook House, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD

- Mr Matthew JAMURTAS, company's director, bom in Marko, Greece, on 8 February 1964, with professional address at 72 Akademias Street, Athens TK 10678, Greece

- Mr Lampos PAPANIMITRIOU, company's director, born in Athens, Greece, on 21 February 1978, with professional address at 72 Akademias Street, Athens TK 10678, Greece

- Mr Spiridon PAPANIMITRIOU, company's director, bom in Boiotas, Greece, on 3 August 1953, with professional address at 72 Akademias Street, Athens TK 10678, Greece

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same proxy holder, the English version will prevail in case of divergences between the English and French texts.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Red 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

2) GEAF International 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.206,

les deux ici représentées par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 janvier 2009,

lesquelles procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, sont les seules associées de Jasper Luxembourg S.à r.l., une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2008, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 29 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital de la Société, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de son montant actuel de trente-trois mille trois cents euros (EUR 33.300) à trente-trois mille trois cent cinquante euro (EUR 33.350) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire et d'une (1) nouvelle part sociale de classe B de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et Libération

La nouvelle part sociale ordinaire et la nouvelle part sociale de classe B émises sont souscrites par GEAF International 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.206,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 janvier 2009, qui restera attachée aux présentes,

à un prix total de quatre millions euros (EUR 4.000.000) dont cinquante euros (EUR 50) sont affectés au capital social de la Société et trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.999.950) à la prime d'émission.

Cette part sociale ordinaire et cette part sociale de classe B ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que le montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-trois mille trois cents cinquante euros (EUR 33.350), représenté par six cent soixante-sept (667) parts sociales ordinaires, cinq cents (500) parts sociales de classe A et cent soixante-sept (167) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Troisième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants supplémentaires de la Société pour une durée expirant avec l'assemblée générale qui sera tenue en 2010:

- Monsieur Andrew LEE, administrateur de sociétés, né à St Albans, United Kingdom, le 7 septembre 1957, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD

- Monsieur Matthew JAMURTAS, administrateur de sociétés, né à Marko, Grèce, le 8 février 1964, avec adresse professionnelle at 72 Akademias Street, Athens TK 10678, Greece

- Monsieur Lampos PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, né à Athènes, Grèce, le 21 février 1978, avec adresse professionnelle at 72 Akademias Street, Athens TK 10678, Greece

- Monsieur Spiridon PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, né à Boïotas, Grèce, le 3 août 1953, avec adresse professionnelle at 72 Akademias Street, Athens TK 10678, Greece

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des suites de l'augmentation du capital sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC/2009/4517. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009036645/7241/141.

(090041647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Zone 11 SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.227.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq février

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Peter HENDRIKS, dirigeant de sociétés, né à Sittard au Pays-Bas, le 27 novembre 1955, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, Ici représenté par Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet- Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ZONE 11 SPF" Sàrl (société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF).

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte. La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000-C) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale réparties comme suit:

1. Peter HENDRIKS, préqualifié, cent parts	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Peter HENDRIKS pré-qualifié,

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2009 - WIL/2009/122 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 16 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009037880/2724/110.

(090042603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pillarlux Holdings 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.023.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l., with its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 88.589,

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on February 20th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l., is the sole actual shareholder of "PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on July 8th, 2003, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 915 of September 6th, 2003. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 16th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2995 of December 24th, 2007 (the "Company").

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) to bring it from its present amount of TEN MILLION TWO HUNDRED THIRTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY EUROS (10,233,350.- EUR) to TEN MILLION TWO HUNDRED AND THIRTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EUROS (10,233,375.- EUR) by the issuance of ONE (1) new share with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ONE (1) new share and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of ONE HUNDRED SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY-FOUR EUROS EIGHTY-EIGHT CENTS (EUR 106,954.88).

The amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) has been transferred to the share capital account and the surplus, being ONE HUNDRED SIX THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY-NINE EUROS EIGHTY-EIGHT CENTS (106,929.88 EUR) has been transferred to the share premium account.

The total amount of ONE HUNDRED SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY-FOUR EUROS EIGHTY-EIGHT CENTS (106,954.88 EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at TEN MILLION TWO HUNDRED THIRTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EUROS (10,233,375.- EUR) divided into FOUR HUNDRED NINE THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-FIVE (409,335) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand four hundred euros (1,400.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the présent original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 8 8.589,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 20 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société "PILLARLUX HOLDINGS 2 S. à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 6 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2995 du 24 décembre 2007 (la "Société").

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 10.233.350.-) à DIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (10.233.375.- EUR) par l'émission de UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire UNE (1) part sociale nouvelle et la libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de CENT SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (106.954,88 EUR).

Le montant de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir CENT SIX MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (106.929,88 EUR) est versé dans le compte prime d'émission.

Le montant total de CENT SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (106.954,88 EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à DIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (10.233.375.- EUR) représenté par QUATRE CENT NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ (409.335) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7375. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009037577/220/112.

(090043021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

**Broadstreet International Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Wal-Mart International Partners S.C.A.)**

Capital social: USD 51.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.415.

In the year two thousand and nine, on the second day of March,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Wal-Mart International Partners S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under registration number B 144.415, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 January 2009. The incorporation of the Company has been published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations number 381 of February 20, 2009, and the articles of association of the Company have not been previously amended.

The meeting opened at 2:00 p.m. with Stephane Karolynek, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair who appointed as secretary Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Lauren Harris, attorney at law, residing in Luxembourg.

The board meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement of the resignation of Wal-Mart International Holdings, Inc. from its duties as Manager of the Company and appointment of Broadstreet of Münsbach S.à r.l. as Manager of the Company;

2. Subsequent change of the denomination of the Company from "Wal-Mart International Partners S.C.A." to "Broadstreet International Partners S.C.A.", with immediate effect;

3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company;

5. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders and/or the

proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the share capital being present or represented at the present meeting and, with all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that Wal-Mart International Holdings, Inc. has transferred the one (1) management share having a par value of ten US dollars (USD 10) (the "Management Share") which it held in the Company to Broadstreet of Münsbach S.à r.l. with effect as of the date of this extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, 2 March 2009. As a result of this transfer, Broadstreet of Münsbach S.à r.l. became the general partner (associé commandité) of the Company and Wal-Mart International Holdings, Inc. is no longer the general partner (associé commandité) of the Company.

Said transfer of the Management Share, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

In connection with the transfer, the general meeting hereby (i) acknowledges the resignation of Wal-Mart International Holdings, Inc. from its duties as manager of the Company pursuant to the resignation letter sent by Wal-Mart International Holdings, Inc. to the Company, which will remain attached hereto and (ii) appoints Broadstreet of Münsbach S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90.780, as Manager of the Company for an indefinite period of time.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting resolves to change the name of the Company from "Wal-Mart International Partners S.C.A." to "Broadstreet International Partners S.C.A.", with immediate effect.

Third resolution

Subsequently, the general meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company such that it now reads as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of "Broadstreet International Partners S.C.A." (the "Company")."

Fourth resolution

Further to the first and second resolutions above, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect that Broadstreet of Münsbach S.à r.l. is the new holder of the Management Share of the Company. The first paragraph of article 6 now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of fifty-one thousand US dollars (USD 51,000) divided into five thousand ninety-nine (5,099) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of ten US dollars (USD 10) each. The Management Share shall be held by Broadstreet of Münsbach S.à r.l., in its capacity as general partner (associé commandité) of the Company."

Fifth resolution

Additionally, the general meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company concerning the management of the company to reflect the appointment of Broadstreet of Münsbach S.à r.l. as manager of the Company. Article 10 now reads as follows:

" **Art. 10.** The Company shall be managed by Broadstreet of Münsbach S.à r.l. in its capacity as general partner (associé commandité) and manager (the "Manager") of the Company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Wal-Mart International Partners S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.415, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 2009. La constitution de la Société a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 20 février 2009, et les statuts de la société n'ont pas été précédemment modifiés.

L'assemblée s'est ouverte à 14:00 heures sous la présidence de Stephane Karolyнк, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Lauren Harris, attorney at law, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour

1. Confirmation de la démission de Wal-Mart International Holdings, Inc. de son mandat de gérant de la Société et nomination de Broadstreet of Münsbach S.à r.l. comme gérant de la Société;

2. Changement subséquent de la dénomination de la Société de "Wal-Mart International Partners S.C.A." en "Broadstreet International Partners S.C.A." avec prise d'effet immédiate;

3. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société; et

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés par mandat, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires et/ou par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée lors de la présente assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment notifiés et pleinement avertis de l'ordre du jour préalablement à la tenue de ce conseil, l'envoi de convocations n'étaient pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

A la suite de quoi l'assemblée générale, après délibération, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale confirme que Wal-Mart International Holdings, Inc. a transféré à Broadstreet of Münsbach S.à r.l. une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de dix US dollars (USD 10) (l' "Action de Commandité") qu'elle détient dans la Société et prenant effet à la date de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, le 2 mars 2009. A la suite de se transfert, Broadstreet of Münsbach S.à r.l. est devenue l'associé commandité de la Société et Wal-Mart International Holdings, Inc. n'est plus l'associé commandité de la Société.

Ledit transfert de l'Action de Commandité, signé ne varietur par les comparants et par le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Relativement au transfert, l'assemblée générale (i) confirme la démission de Wal-Mart International Holdings, Inc. de son mandat de gérant de la Société à la suite de la lettre de démission envoyée par Wal-Mart International Holdings, Inc. à la Société, qui restera annexée aux présentes, et (ii) nomme Broadstreet of Münsbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.780, en tant que Gérant de la Société et pour une durée illimitée.

Deuxième résolution

Consécutivement à la précédente résolution, l'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de "Wal-Mart International Partners S.C.A." en "Broadstreet International Partners S.C.A.", avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide subséquemment de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir les actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions, sous le nom de "Broadstreet International Partners S.C.A." (la "Société").

Quatrième résolution

A la suite des première et deuxième résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'établir que Broadstreet of Münsbach S.à r.l. est le nouveau détenteur de l'Action de Commandité de la Société. Le premier paragraphe de l'article 6 est maintenant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de cinquante et un mille US dollars (USD 51.000) constitué de cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (5.099) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité (l' "Action de Commandité") d'une valeur nominale de dix US dollars (USD 10) chacune. L'Action de Commandité est détenue par Broadstreet of Münsbach S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité de la Société."

Cinquième résolution

De plus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société concernant la gestion de la société afin d'établir la désignation de Broadstreet of Münsbach S.à r.l. en tant que gérant de la Société. L'article 10 est maintenant rédigé comme suit:

" **Art. 10.** La Société sera gérée par Broadstreet of Münsbach S.à r.l. en sa capacité d'associé commandité et gérant (le "Gérant") de la Société. Les autres actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la Société."

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. KAROLYNK, S. LEAL KEIJZER, L. HARRIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8323. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009038280/242/173.

(090043350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Collie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 53.194.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 9 janvier 2009, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Patricia Carraro comme administrateur de la société, à compter du 9 janvier 2009.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Marina Valvasori

- Riaz Husain

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour COLLIE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009035678/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.052.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de APF 2 S.à r.l. (la "Société") adoptées le 23 février 2009:

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Virginie Vely de son poste d'administrateur de la Société et de la remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Jamie Lyon, résidant professionnellement au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, Londres W1A 2NF (Royaume-Uni), à compter du 23 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009035668/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Äre-Resto, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3895 Foetz, 12-14, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 143.294.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 02 mars 2009

Il résulte des résolutions des associés du 02 mars 2009 que

- Constatation de l'expiration du mandat du gérant unique, Monsieur Arnaud PAULY.

- Désignation de Monsieur Yves QUERCIOLI, né le 17 octobre 1964 à Longeville-Lès-Metz (France), demeurant à F-57970 Yutz, 45, route de Thionville, comme nouveau gérant unique. Son mandat sera exercé pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2009.

(Pour extrait conforme)

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2009035671/7343/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Geram International Holding S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.372.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 janvier 2009

Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Madame Valérie DI BARTOLOMEO démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2009.

GERAM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

M. LENOIR / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009036379/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.
